

# DÉCLARATION CONJOINTE DE CHOIX DE NOM

## NOUS SOUSSIGNÉS :

### Nom du parent (1)

#### père ou mère :

1<sup>ère</sup> partie <sup>(1)</sup> :

2<sup>ème</sup> partie <sup>(1)</sup> :

Prénom(s) :

né le :

à :

domicile :

### Nom du parent (2)

#### père ou mère :

1<sup>ère</sup> partie <sup>(1)</sup> :

2<sup>ème</sup> partie <sup>(1)</sup> :

Prénom(s) :

née le :

à :

domicile :

## ATTESTONS SUR L'HONNEUR QUE L'ENFANT :

Prénom(s) :

née le :

à :

(ou) à naître

**est notre premier enfant commun et déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant :**

1<sup>ère</sup> partie <sup>(1)</sup> :

2<sup>ème</sup> partie <sup>(1)</sup> :

## NOUS SOMMES INFORMÉS :

Que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'officier de l'état-civil lors de la déclaration de naissance

Que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs (article 311-21 du code civil)

Fait à :

le :

### SIGNATURES :

Parent (1)

Parent (2)

### En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ;

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui

<sup>(1)</sup> Ne remplir cette rubrique qu'en présence d'un double nom dévolu en application de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration conjointe d'adjonction ou de changement de nom. Les parents qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.

# DÉCLAREZ LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

**Votre enfant né à Voiron doit être obligatoirement déclaré auprès de l'état civil de Voiron.**  
Vous trouverez dans ce document toutes les informations pour faire votre déclaration.

### MAIRIE DE VOIRON

Service Etat Civil

12 rue Mainssieux - 38500 VOIRON

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

en ligne sur [Voiron.fr](http://Voiron.fr)

Rubrique « Mes démarches en ligne - Déclaration de naissance »

ou par téléphone au 04 76 67 27 37

du lundi au vendredi

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

+ D'INFOS : [etatcivil@ville-voiron.fr](mailto:etatcivil@ville-voiron.fr)



# DÉCLAREZ LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

## QUAND ?

La déclaration de naissance doit être enregistrée dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement. La déclaration permet d'établir l'acte de naissance de l'enfant. Au-delà du délai de 5 jours, les parents doivent saisir un avocat pour faire régulariser la situation et obtenir un **JUGEMENT DÉCLARATIF DE NAISSANCE**.

Votre enfant est né	Vous pouvez le déclarer
un LUNDI	Au plus tard le LUNDI SUIVANT
un MARDI	Au plus tard le LUNDI SUIVANT
un MERCREDI	Au plus tard le LUNDI SUIVANT
un JEUDI	Au plus tard le MARDI SUIVANT
un VENDREDI	Au plus tard le MERCREDI SUIVANT
un SAMEDI	Au plus tard le JEUDI SUIVANT
un DIMANCHE	Au plus tard le VENDREDI SUIVANT

## QUI ?

Le PÈRE ou la MÈRE de l'enfant.  
A défaut, toute personne habilitée ou ayant assisté à l'accouchement

## COMMENT ?

Les documents à présenter lors de la déclaration de naissance sont les suivants :

	Parents mariés	Parents non mariés
Fiche de renseignements complétée et signée par les deux parents	x	x
Certificat d'accouchement original	x	x
Livret de famille	x	x si déjà établi
Pièces d'identité des 2 parents (originaux + photocopies)	x	x
Justificatif de domicile (de - de 3 mois) en cas de reconnaissance du père lors de la déclaration (original + photocopie)		x
Acte de reconnaissance anticipée		x si effectuée
Acte de naissance des 2 parents	Facultatif	Facultatif
Acte de mariage des parents (personnes étrangères ne pouvant produire de livret de famille)	x	
Acte de naissance plurilingue ou traduit pour les personnes étrangères		x
Déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté	x	x

**Pour les parents étrangers souhaitant ne transmettre qu'une partie de leur nom de famille à leur enfant, un certificat de coutume délivré par le consulat du pays d'origine devra être présenté lors de la déclaration de naissance.**

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR VOIRON.FR**

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement, par la commune de Voiron, encadrées par les obligations du règlement européen (RGPD). Ces informations ne sont utilisées que dans le cadre strictement nécessaire à la constitution du dossier de déclaration de naissance de votre enfant. Ces données sont collectées pour pouvoir gérer votre dossier au sein du service état-civil. Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, (Règlement UE 2016/679) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel en Français au Responsable de Traitement de la mairie de Voiron en précisant vos nom, prénom adresse et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité à l'adresse suivante :

Mairie de Voiron, Responsable du Traitement, 12 Rue Mainssieux, 38500 Voiron ou au Délégué à la protection des données (DPO) à dpo.voiron@ville-voiron.fr

Nous disposons d'un délai d'un mois pour répondre à toute demande relative à l'exercice de vos droits. Ce délai peut être prorogé de deux mois, en raison de la complexité ou du trop grand nombre de demandes. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ou auprès de la CNIL.

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

n° d'enregistrement : .....

n° de la chambre : .....

<b>DATE DE NAISSANCE :</b>		<b>HEURE DE NAISSANCE :</b>	Heure : .....	Minutes : .....
----------------------------	--	-----------------------------	---------------	-----------------

<b>NOM DE L'ENFANT :</b>		<b>SEXE</b>	M : <input type="checkbox"/>	F : <input type="checkbox"/>
--------------------------	--	-------------	------------------------------	------------------------------

<b>Prénom(s) de l'enfant choisi par les parents avec les accents et traits d'union</b>	Premier prénom :	
	Deuxième prénom :	
	Troisième prénom :	
	Quatrième prénom :	
	Cinquième prénom :	

<input type="checkbox"/> <b>Parents mariés</b>	Date du mariage :	
	Ville de célébration de mariage :	
	Département ou pays de célébration du mariage :	

<input type="checkbox"/> <b>Enfant commun du couple</b>	Pour la mère, le nombre d'enfants vivants avant cette naissance :	
	Date de la dernière naissance :	
	Déclaration de choix de nom pour l'enfant qui vient de naître :	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
	Si oui, produire une déclaration de choix de nom, uniquement si 1 <sup>er</sup> enfant commun	

<input type="checkbox"/> <b>Parents non mariés</b>	Une reconnaissance avant naissance a-t-elle été établie ?	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>
	Si oui, produire une copie de l'acte de reconnaissance.	

PARENT (1) (PÈRE OU MÈRE)		PARENT (2) (PÈRE OU MÈRE)	
Nom :		Nom :	
Prénom(s) :		Prénom(s) :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Ville de naissance :		Ville de naissance :	
Département :		Département :	
Pays de naissance :		Pays de naissance :	
Nationalité :		Nationalité :	
Profession actuelle :		Profession actuelle :	
Téléphone fixe + portable :		Téléphone fixe + portable :	
Adresse		Adresse	
N° et nom de la rue :		N° et nom de la rue :	
Complément d'adresse :		Complément d'adresse :	
Code postal et Ville :		Code postal et Ville :	
Pays :		Pays :	

<b>E-mail :</b>		<b>Signature</b>	
<b>Fait à Voiron le :</b>			
		Parent (1)	Parent (2)

Le ou les parent(s) certifie(ent) conformes et exacts les renseignements portés sur cette déclaration.